

EDA GRAND
OUEST

Formation initiale

PROGRAMME DE LA
FORMATION
DES ELEVES AVOCATS
2020

ARCHITECTURE DU PROGRAMME

PREAMBULE	3
1° ORDRE DES TROIS PERIODES DE LA FORMATION INITIALE	3
2° PRINCIPES DE LA FORMATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3° MODALITES DE LA FORMATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
VOLET INTRODUCTIF - ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET DEONTOLOGIE	7
1° ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DE L'AVOCAT	7
2° DEONTOLOGIE	9
VOLET PRINCIPAL - LE METIER DE L'AVOCAT	10
1° TECHNIQUES ESSENTIELLES D'EXPRESSION	10
2° LA PRATIQUE DU METIER D'AVOCAT	12
VOLET SPECIFIQUE - MANAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU CABINET D'AVOCATS ET DE LA VIE PROFESSIONNELLE	15
VOLET SPECIFIQUE - LANGUES ETRANGERES	17
AUTRES FORMATIONS CONSACREES A LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE L'AVOCAT	18
VOLET COMPLEMENTAIRE N° 1	18
VOLET COMPLEMENTAIRE N° 2	18
RECAPITULATIF DE LA FORMATION INITIALE	19

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 2021

* *

Le centre régional de formation professionnelle d'avocats de Bruz,

Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 modifié organisant la profession d'avocat, notamment son article 57 ;

Vu la décision à caractère normatif n° 2014-003 adoptée par l'assemblée générale du Conseil national des barreaux du 12 décembre 2014¹ ;

Rappelant que le programme et les modalités de la formation dispensée aux élèves avocats doivent être conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil national des barreaux,

ADOpte LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 2021 SUIVANT :

Préambule

1° Ordre des trois périodes de la formation initiale

Les élèves ont deux possibilités :

- ECOLE – PPI – STAGE CABINET
- PPI – ECOLE – STAGE CABINET

Sur dérogation accordée par le Conseil d'Administration, un élève peut réaliser son stage en cabinet avant son stage PPI.

2° Principes de la formation

Le contenu pédagogique de la formation est consacré à la pratique professionnelle de l'avocat. Les problématiques déontologiques imprègnent chaque séance de formation autant que faire se peut. Le droit de l'Union européenne et les modes alternatifs de règlement des différends irriguent toute la formation.

Les élèves avocats reçoivent une partie de leur formation en ligne.

¹ [JO n° 0015 du 18 janvier 2015, page 833 – Décision du 7 janvier 2015](#) définissant les principes d'organisation et harmonisant les programmes de la formation des élèves avocats (art. 21-1 de la loi du 31 décembre 1971 modifiée)

La formation est dispensée aux élèves avocats sur le principe de mises en situation pratique.

Les enseignements se déroulent en deux temps :

- Les fondamentaux en début de cursus (séances dédiées à la déontologie, au socle des savoirs faire pratiques...)
- Les parcours permettent de travailler plusieurs séances de suite sur un même dossier faisant appel à plusieurs domaines du droit. Ils favorisent la mise en œuvre des savoirs faire en conseil, rédaction d'actes, contentieux et gestion de cabinet.

Ces ateliers permettent d'aborder les savoirs faire techniques de l'avocat, ainsi que toutes les problématiques déontologiques et de gestion de cabinet. Ils sont organisés de façon simultanée.

Dans ce cadre, sont réalisés les exercices suivants :

- ✓ simulation de rendez-vous client
- ✓ rédaction de la convention d'honoraires, qui implique de calibrer précisément la mission
- ✓ détermination de la stratégie, incluant le réflexe européen
- ✓ analyse et choix des pièces
- ✓ rédaction de consultation
- ✓ négociation et rédaction de clauses ou d'actes entiers (acte d'avocat)
- ✓ exercices de mise en œuvre des modes alternatifs de règlement des différends
- ✓ rédaction d'actes de procédure
- ✓ plaidoirie...

A des séances plus spécialement dédiées à la thématique de l'avocat connecté, s'ajoute dans le cadre des ateliers une sensibilisation à l'utilisation des divers outils numériques.

Cinq parcours recouvrant une dizaine de dossiers chacun, pour un volume horaire global de 114 heures, sont proposés aux élèves lors de leur inscription, étant précisé que le découpage des parcours est calqué sur celui des épreuves écrites du CAPA :

- Parcours Droit des Affaires,
- Parcours Droit Civil,
- Parcours Droit Pénal,
- Parcours Droit Public,
- Parcours Droit Social

Chacun de ces parcours est conçu en favorisant la transversalité dans les matières et le travail en groupe sur des dossiers plus complexes, enfin d'être plus en phase avec la part du marché du droit qui revient aux avocats à l'heure des legaltechs.

A titre d'exemple, le parcours Droit Social intègre un atelier de 10 h (5 x 2h) relatif à un contentieux individuel du travail. Les exercices proposés aux élèves sont :

- L'approche du dossier et de son contexte au regard de la déontologie
- La rédaction d'une lettre de mission,
- La simulation d'un rendez-vous client en présence d'un véritable client (consultation)
- La rédaction d'une requête devant le Conseil des Prud'hommes après l'analyse de pièces
- La simulation de la représentation ou l'assistance du client devant le bureau de conciliation
- La rédaction des conclusions
- La préparation de l'audience et la plaidoirie devant le Conseil des Prud'hommes, qui accepte de siéger pour les élèves
- La médiation,
- La transaction.

Ce parcours Droit des Affaires intègre également un dossier de structuration de groupe (atelier de 10 h en 5 séances de 2 h), ce qui mobilise des savoir-faire en droit des contrats, droit des sociétés, droit social et droit fiscal. Les exercices proposés aux élèves sont :

- La rédaction d'une e-convention d'honoraires (via la plate-forme du CNB),
- La simulation de rendez-vous client pour présenter les options et assister le client dans ses choix stratégiques s'agissant des modalités de la direction du groupe, des relations entre associés, des responsabilités et des délégations de pouvoirs, du fonctionnement financier du groupe, de son régime fiscal...),
- La rédaction d'actes entiers (délégations de pouvoir par exemple) ou des clauses clés des contrats.

Le parcours Public intègre par exemple un dossier en droit de l'expropriation (8 séances de 2h) qui permet aux élèves de réaliser les exercices suivants :

- Simulation d'un rendez-vous client
- Rédaction d'une convention d'honoraires
- Analyse des pièces et détermination d'une stratégie de contestation de l'arrêté
- Rédaction des arguments essentiels (mobilisation du droit communautaire)
- Préparation des recours au fond et en référé devant le juge de l'expropriation et le TA
- Rédaction d'un mémoire en réponse et d'un mémoire en QPC
- Plaidoiries
- Simulation de négociation sur l'indemnisation du préjudice, rédaction d'un protocole d'accord et exécution du protocole.

Le parcours Droit Civil permet de traiter des dossiers « classiques » de divorce (atelier de 11 h), défense d'une personne accusée d'agressions sexuelles (atelier de 8 h), et des dossiers plus complexes tels que l'assistance à la victime d'un dommage corporel (atelier de 12 h). Dans ce cadre, les exercices suivants sont proposés aux élèves :

- Simulation de rendez-vous client (rendez-vous initial et préparation d'expertise)
- Rédaction d'une convention d'honoraires
- Analyse des éléments du dossier pour proposer une stratégie
- Simulation des rendez-vous d'expertise
- Rédaction des dires
- Chiffrage des hypothèses de négociation et présentation au client
- Simulation de négociation,
- Rédaction d'un protocole et démarches en vue de son homologation
- Simulation des plaidoiries
- MARD
- Exécution

Le parcours Droit Pénal permet de traiter des dossiers « classiques » de divorce (atelier de 11 h), défense d'une personne accusée d'agressions sexuelles (atelier de 8 h), et des dossiers plus complexes tels que l'assistance à la victime d'un dommage corporel (atelier de 12 h). Dans ce cadre, les exercices suivants sont proposés aux élèves :

- Simulation de rendez-vous client (rendez-vous initial et préparation d'expertise)
- Rédaction d'une convention d'honoraires
- Analyse des éléments du dossier pour proposer une stratégie
- Simulation des rendez-vous d'expertise
- Rédaction des dires
- Chiffrage des hypothèses de négociation et présentation au client
- Simulation de négociation,
- Rédaction d'un protocole et démarches en vue de son homologation
- Simulation des plaidoiries
- MARD
- Exécution

3° Modalités de la formation

- Quid de la constitution des groupes ?

Les groupes sont constitués en fonction de trois critères, des adaptations pouvant être réalisées *a posteriori* :

- ✓ Les élèves sont regroupés par matière puis en plus grand nombre une attention est portée au mélange entre deux groupes de deux matières différentes, pour que les élèves fassent connaissance et s'entraident ensuite pendant la période des parcours ;
- ✓ Le lieu de résidence des élèves afin de leur permettre d'organiser un covoiturage (chaque département est représenté)
- ✓ Le souhait d'intégrer un même groupe (organisation de colocation ou autre) adaptation des groupes a posteriori.

- Quid du travail demandé aux élèves en amont des séances ?

Dès leur inscription, les élèves sont invités à se mettre à jour sur les procédures dans chaque domaine. Une liste d'ouvrages est adressée aux Directeurs d'IEJ aux fins de communication aux étudiants reçus à l'examen d'entrée. Cette liste figure également dans le guide de l'élève avocat remis à l'arrivée de la promotion.

Il est demandé aux élèves de prendre connaissance des dossiers transmis en amont des séances et de travailler les prérequis pour faciliter l'approche du thème. Il peut être demandé à chaque élève de rédiger un travail en vue de la séance, auquel cas l'intervenant intègre une correction.

En déontologie, le concept de classe inversée est plus spécifiquement mis en œuvre, les élèves travaillant avant la séance les aspects « théoriques » à l'aide des textes et des ouvrages de référence, la séance étant dédiée à la réalisation de cas pratiques. Des QCM en début de séance permettent d'assurer l'effectivité du travail réalisé en amont par les élèves.

- Quid du contrôle continu ?

En 2021, le contrôle continu sera effectué par le biais de plusieurs épreuves :

- ✓ Un contrôle continu oral en déontologie (interrogation de 10 minutes sur un thème préparé pendant 20 minutes) ;
- ✓ Le contrôle continu à l'écrit (réalisé dans les locaux de l'école en un temps imparti), en 4 exercices corrigés par un même intervenant (correspondance 2h, consultation 3h, écrit judiciaire 1 3h, écrit judiciaire 2 4h) ;
- ✓ Un contrôle continu à l'oral portant sur deux exercices fondamentaux : la consultation ou plaidoirie par matière ;
- ✓ Une note de langue étrangère calculée par le logiciel d'e-learning ;
- ✓ Un CAPA blanc en 5 heures : rédaction d'une consultation et rédaction d'acte (semaine de regroupement 2^{ème} année) ;

L'assiduité est contrôlée au moyen de l'émargement par l'élève d'une feuille de présence à la fin de chaque séance de formation. Le nombre d'absences, qu'elles soient justifiées ou non, apparaît sur le dossier de l'élève qui est porté à la connaissance des jurys du CAPA et pris en compte lors des délibérations finales.

Il est précisé que les élèves seront placés une semaine par mois, de mars à juin ou de septembre à décembre, soit sur quatre mois, **en alternance** au sein de cabinets d'avocats, grâce à la convention de stage découverte (celle-ci ne pouvant excéder un mois).

Volet introductif - Environnement professionnel et déontologie – Me Xavier DENECKER**1° Environnement professionnel de l'avocat**

Séances exigées :

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative ²
Histoire de la profession d'avocat	Magistral	3h	M. le Bâtonnier Bernard MORAND	La promotion	Janvier
Les interlocuteurs de l'avocat (propos introductif et interlocuteurs)	Ateliers	3h	M. le Bâtonnier Bernard MORAND	40	Janvier
L'avocat connecté Legaltechs, e-reputation/réseaux sociaux et outils numériques de la profession	Ateliers	3h	Mme Anne-Hélène HAMONIC Consultante et Maître Laëtitia LE METAYER	40	Février
Avocat connecté Création d'un site internet ou d'un blog	Ateliers	3h	Mme Anne-Hélène HAMONIC Consultante	40	Mai
Initiation à l'acte d'avocat	Magistral	3h	Me Sylvain NARAINSAMY	80	Mai
Initiation à l'acte d'avocat	Ateliers	Inséré dans les parcours (2h)	Un avocat intervenant dans le parcours choisi (Me Sylvain NARAINSAMY – Public ; Me Corinne DEMIDOFF – Civil-Pénal ; Me Pierre-Eric SALVIGNOL - Social-Affaires)	20	Mai

Autres séances consacrées à la pratique professionnelle :

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
MARD, apports théoriques	Magistral	2h	Me Laurent DRUGEON	80	Février
MARD, ateliers en Médiation	Ateliers	2h	Me Laurent DRUGEON	20	Février

² Ce volet introductif a vocation à être dispensé au début de la formation.

Stratégie MARD, Procédure participative	Ateliers	2h	Me Nathalie MIGNEAU	20	Février
Stratégie MARD, Droit collaboratif	Ateliers	2h	Me Emmanuelle PINEAU	20	Mars
L'expertise technique	Ateliers	2h	Me Corinne SAMSON et M. Jacques ARGAUD, expert	40	Février
L'arbitrage : apports théoriques	Magistral	2h	M. le Bâtonnier Bruno CRESSARD	80	Février
L'arbitrage : mises en situation pratiques	Ateliers	2h	M. le Bâtonnier Bruno CRESSARD	20	Février

2° Déontologie

Chaque enseignement de pratiques en déontologie se déroule selon un schéma simplifié passant par une mise en situation en quatre phases : réception de la demande, analyse de la demande, finalisation et présentation, restitution.

Séances sur les thématiques fondamentales exigées³ :

Titre ou thématique	Durée d'enseignement magistral	Durée d'enseignement de pratiques	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Introduction à la Déontologie	<i>E-Learning</i>				
Les principes généraux et succession d'avocats	4 h (2x2h)		Maître Eric MARLOT	40	Janvier
Le principe du contradictoire	5h		Maître Xavier DENECKER	40	Janvier
Correspondances de l'avocat		2,5h	Me Agata BACZKIEWICZ	20	Janvier
Le secret professionnel, les correspondances et la confidentialité		2h	M. le Bâtonnier Guy LALLEMENT	40	Février
Les conflits d'intérêts	3h		M. le Bâtonnier Henri GRAÏC	40	Février
Dispositifs d'accès au Droit et aide juridictionnelle		3h	Maître Isabelle CELERIER	40	Février
La publicité	2,5h		M. le Bâtonnier Francis POIRIER	40	Février
Déontologie en matière de communication	2,5h		Maître Nicolas DE LA TASTE	40	Février
Le maniement de fonds, la CARPA, le blanchiment et les obligations fiscales	2h	2h	M. le Bâtonnier Henri GRAÏC et M. le Président de la CARPA Alexis EVEILLARD	40	Mars
La responsabilité civile professionnelle	1,5h	1,5h	M. le Bâtonnier Henri GRAÏC et Maître Benjamin ENGLISH	40	Mars
Domaines d'activité et nouveaux métiers, nouvelles perspectives de l'avocat	Semaine d'intégration	3h	Colloque	40	Avril

³ Cette formation est notamment concentrée sur les thématiques fondamentales suivantes : Introduction à la déontologie / Les principes généraux de la profession / Les domaines d'activité et les nouveaux métiers de l'avocat / Le secret professionnel et la confidentialité / La succession d'avocats / Les conflits d'intérêts / Règles générales de la correspondance / Publicité et communication / Responsabilité civile professionnelle / Carpa et maniement de fonds / Les dispositifs d'accès au droit.

Déontologie, droit pénal et communication avec la Presse		2,5h	Maître William PINEAU	40	Avril
Déontologie liée aux activités de conseil et à la rédaction d'actes		2,5h	Maître Sophie SAINT-GAL	40	Avril

Autres séances consacrées à la pratique professionnelle (*le cas échéant*) :

Titre ou thématique	Durée d'enseignement magistral	Durée d'enseignement de pratiques	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Le Bâtonnier et ses délégués	2h		M. le Bâtonnier LE MAGUER		
La discipline	3h		M. le Bâtonnier LE MAGUER		

	Enseignement magistral	Enseignement de pratiques
DURÉE TOTALE⁴ :	25,5 h	19 h

Volet principal - Le métier de l'avocat - Me Agata BACZKIEWICZ

1° Techniques essentielles d'expression

Séances exigées :

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Regards croisés du magistrat judiciaire et du magistrat administratif sur les écrits de l'avocat	Ateliers	3h	M. BOUJU et Mme ROLLAND	40	Janvier
Expression orale, techniques de plaidoirie, expression et audience	Ateliers	17,5h	M. Vincent GUIGUEN	10	De janvier à juin

⁴ L'enseignement magistral est d'une durée d'au moins 20 heures et l'enseignement de pratiques est d'une durée d'au moins 15 heures.

Travail en équipe	Ateliers	3h	Maître Laëtitia LE METAYER	10	Janvier
Psychologie (clients, confrères...)	Ateliers	3h	Mme Edwige PICARD	40	Mars
Tenue de réunion	Ateliers	3h	M. Vincent GUIGUEN	20	Mars-Avril

Autres séances consacrées à la pratique professionnelle (*le cas échéant*) :

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Vous avez la parole et aspects théoriques plaidoiries (revoir titre)	Ateliers	3h	M. Christophe BOOG Attendre le retour de Maxime	40	Janvier-Février
Les techniques de négociation	atelier	1,5 h	Me Laurent DRUGEON et Me Pascale ROBERT-SANCHEZ	20	Février
Les techniques de négociations	Magistral	2h	Me Laurent DRUGEON	40	Février
Les techniques de négociations	Ateliers	1,5h	Me Laurent DRUGEON et Me Pascale ROBERT-SANCHEZ	20	Mars

2° La pratique du métier d'avocat

Cette formation est organisée en trois thématiques fondamentales : le conseil, la rédaction des actes juridiques et le contentieux.

LE CONSEIL					
Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Consultation en cabinet	Ateliers	2h	Me Pascale ROBERT-SANCHEZ	40	Janvier
Stratégie Droit des Affaires	Ateliers	4h (2x2h)	Divers avocats	20	Février
Stratégie Droit Civil	Ateliers	4h (2x2h)	Divers avocats	20	Février
Stratégie Droit Pénal	Ateliers	4h (2x2h)	Divers avocats	20	Février
Stratégie Droit Public	Ateliers	4h (2x2h)	Divers avocats	20	Février
Stratégie Droit Social	Ateliers	4h (2x2h)	Divers avocats	20	Février
Parcours Affaires	Ateliers	39 h *	Me MERCIER	20	Mars à Juin
Parcours Civil	Ateliers		Me DAUGAN	20	Mars à Juin
Parcours Pénal	Ateliers		Me COLLIOU	20	Mars à Juin
Parcours Public	Ateliers		Me GORAND	20	Mars à Juin
Parcours Social	Ateliers		Me LEBAS	20	Mars à Juin
Conseil Patrimoine	Ateliers	3h	Me BOUFFLERS et M. PERROCHE		Mars
DURÉE TOTALE⁵ :		64h			

*A la date de l'établissement du présent document, les ventilations horaires précises entre « conseil », « contentieux » et « rédaction d'actes » ne sont pas définitivement arrêtées, et ce, dans le souci de tenir compte du bilan des enseignements 2020, clos le 30 juin dernier. Nous ne manquerons pas de transmettre ces éléments à la commission dès que seront arrêtées les améliorations à apporter aux différents parcours.

⁵ Cette durée doit être au moins d'environ 40 heures.

LA RÉDACTION DES ACTES JURIDIQUES					
Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
La préparation des recours administratifs	Ateliers	4h	Me Gervaise DUBOURG et Mme Virginie GOURMELON, Première Conseillère TA Rennes	40	Janvier/Février
Rédaction de la consultation	Ateliers	2h	Me Xavier DENECKER	20	Janvier
Saisine de la juridiction : aspect procédural (requête et assignation)	Ateliers	3h	Me Corinne SAMSON	40	Janvier
La transaction	Ateliers	2h	Me Arnaud DIOT	20	Février
Rédaction des conclusions	Ateliers	2h	Me Constance FLECK	40	Mars
Rédaction des conclusions d'appel	Ateliers	2h	Me Bertrand GAUVAIN	40	Mars
Parcours	Ateliers	32h*	Divers avocats	20	Avril à Juin
Contrôle continu Corrections exercices rédaction d'actes	Ateliers	6h	Me Agata BACZKIEWICZ Me Maxime COLLIOU Me Eric MARLOT Me Matthieu MERCIER Me Nicolas JOSSELINE	20	De janvier à avril
DURÉE TOTALE⁶ :		53h			

*A la date de l'établissement du présent document, les ventilations horaires précises entre « conseil », « contentieux » et « rédaction d'actes » ne sont pas définitivement arrêtées, et ce, dans le souci de tenir compte du bilan des enseignements 2020, clos le 30 juin dernier.

Nous ne manquerons pas de transmettre ces éléments à la commission dès que seront arrêtées les améliorations à apporter aux différents parcours.

⁶ Cette durée doit être au moins d'environ 50 heures.

LE CONTENTIEUX					
Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Les référés	Ateliers	2h	Me Xavier DENECKER	40	Janvier
La mise en état	Ateliers	2h	Me François THOMAS BELLARD	40	Février
L'audience correctionnelle	Ateliers	2h	Me Bertrand MAILLARD et Mme Martine LEBRUN, magistrate	40	Février
Plaidoirie en comparution immédiate	Ateliers	2h	Me Maxime COLLIOU, Me Claude MARAND-GOMBAR et Me Frantz FAIVRE	20	Février
RPVA	Ateliers	2h	Me Aurélie WOJCIK	40	Mars
Les mesures d'appel	Ateliers	4h	Me Bertrand GAUVAIN	40	Mars
L'exécution des peines	Ateliers	3h	Me Marie-Caroline CLAEYS	40	Mars
Aménagement et exécution des peines	Ateliers	3h	Me Maxime COLLIOU	40	Mars
Parcours	Ateliers	35h*	Divers avocats	20	Avril à Juin
DURÉE TOTALE⁷ :		55h			

*A la date de l'établissement du présent document, les ventilations horaires précises entre « conseil », « contentieux » et « rédaction d'actes » ne sont pas définitivement arrêtées, et ce, dans le souci de tenir compte du bilan des enseignements 2020, clos le 30 juin dernier.

Nous ne manquerons pas de transmettre ces éléments à la commission dès que seront arrêtées les améliorations à apporter aux différents parcours.

⁷ Cette durée doit être au moins d'environ 50 heures.

Les élèves avocats sont spécifiquement formés sur les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes ainsi que sur les mécanismes d'emprise psychologique⁸ :

VIOLENCES INTRAFAMILIALES, FAITES AUX FEMMES ET MÉCANISMES D'EMPRISE PSYCHOLOGIQUE					
Titre de(s) séance(s)	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Violences intrafamiliales...	Magistral	3h	Mme Edwige PICARD	80	Mars
Volet juridique	Atelier	2h	Me Adeline HOUDUSSE	40	Avril

Volet spécifique - Management et développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle

Séances sur les thématiques exigées⁹ :

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Regard des clientèles sur les avocats	Magistral	2h	Observatoire CNB et Mme Céline Faivre (Région Bretagne)	Promotion	Semaine de rentrée
Gérer le stress	Magistral	3h	M. Didier ROUSSEAU	180	Janvier
Enjeux liés à l'ouverture et à la gestion d'un dossier	Magistral	2h	Me Eric MARLOT	80	Janvier
L'enjeu de la comptabilité	Ateliers	7h	M. Pascal BRU	20	Janvier-Février
Gestion des délais et des agendas	Ateliers	2h	Me Aurélie WOJCIK	40	Mars
Se faire recruter (quel avocat ? quelle vie professionnelle ? Quel projet professionnel ? gestion de la carrière,	Ateliers	3h	Me Romain THOME et M. François GOUGEON (consultant, ancien DRH)	40	Avril

⁸ Art. 21 de la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

⁹ Ce volet comporte les thématiques suivantes : Quel avocat ? Quelle vie professionnelle ? Quel projet professionnel ? Gestion de la carrière professionnelle, collaboration, salariat, création, association / Communication et développement / Comment accueillir un client ? / Comment calculer ses honoraires ? Comment les facturer ? De la gestion du temps au recouvrement / Quel type de structure adopter ? / Comment développer sa clientèle ? / Management des ressources humaines / Management stratégique des cabinets / Fiscalité, régime social, protection personnelle (ou aspects juridiques et sociaux) / Gestion d'agenda et maîtrise des délais / Notions de gestion comptable, administrative et financière.

management des ressources humaines)					
Choisir sa structure d'exercice, établir son budget et maîtriser les règles comptables, sociales et fiscales	Ateliers	3h	Me Nadia BEN RAYANA et Me Jérôme PERON	40	Avril
Facturer et recouvrer ses honoraires	Ateliers	3h	Me Julien VIVES et Me Yann CASTEL	40	Mai
Communication, développement de clientèle, retours d'expérience (comment accueillir un client ?, management stratégique des cabinets)	Magistral	3h	Me Olivia KLEIN et Me Arnaud DIOT	80	Mai-Juin
Parcours (comment accueillir un client ? comment calculer ses honoraires, gestion agendas, maîtrise des délais...)	Ateliers	8h	Divers avocats	20	Avril à Juin

Autres séances consacrées à la pratique professionnelle (*le cas échéant*) :

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative

DURÉE TOTALE¹⁰ :

Volet spécifique - Langues étrangères

Langue(s) enseignée(s) ¹¹	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative
Anglais, Allemand, Italien, Espagnol	E-Learning	40h	7-Speaking	/	De janvier à Juin N+1

¹⁰ Cette durée doit être d'au moins 36 heures, dont au moins 13 heures en présentiel.

¹¹ L'EDA choisit la ou les langues enseignées parmi l'allemand, l'anglais, l'arabe classique, le chinois, l'espagnol, l'hébreu, l'italien, le japonais, le portugais et le russe.

Autres formations consacrées à la pratique professionnelle de l'avocat**Volet complémentaire n° 1**

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative

Volet complémentaire n° 2

Titre ou thématique	Type d'enseignement	Durée (h)	Intervenant (nom, qualité)	Nombre d'élèves	Date approximative

Récapitulatif de la formation initiale

Volets de la formation	Durée
Environnement professionnel	29
Déontologie	44,5
Expression	36,5
Conseil	64
Rédaction	53
Contentieux	55
Violences intrafamiliales, faites aux femmes et mécanismes d'emprise psychologique	5
Management et développement du cabinet d'avocats et de la vie professionnelle	39
Langue étrangère	40
DURÉE TOTALE DES ENSEIGNEMENTS¹²	326h hors enseignement de Langue Etrangère

¹² Le volume horaire total de la formation ne saurait dépasser pas 320 heures en présentiel, sans compter l'enseignement de langues étrangères.

L'EDA Grand Ouest, établissement d'utilité publique doté de la personnalité morale, assure la formation des avocats dans le ressort des Cours d'appel de Rennes et Caen

Dans le respect des missions et prérogatives du Conseil national des barreaux, elle organise la préparation au certificat d'aptitude à la profession d'avocat et assure la formation continue des avocats. Elle organise également les examens d'accès dérogatoire à la profession d'avocat ainsi que les entretiens de validation des compétences professionnelles en vue de l'obtention par les avocats d'un certificat de spécialisation.